CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT
========

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2024

========

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 Août, laquelle convocation a été affichée le jour même à la porte de la Mairie conformément à la loi. Il est procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal.

Nom Prénom	Présent Absent Excusé	Détenteur d'une Procuration	Si Absent ou Excusé procuration à
TONDEUR Jean-Marie	Présent		
MARECHAL Jean-Maurice	Présent		
DELFORGE Marie-Christine	Présente		
DUBOIS Jean-Yves	Présent		
JOCHIMSKI Yannick	Présent		
CARPENTIER Brigitte	Présente		
POULAIN Jean-Paul	Présent		
WAVRANT Marielle	Présente		
MERESSE Éric	Présent		
SCHOLAERT Myriam	Présente		
JABLONSKI Patrick	Présent		
ROBAS Chantal	Présente		
POULAIN Pascal	Présent		
MICHEL Cathy	Présente		
VALANSOMME Christophe	Présent		
NIVALLE Nathalie	Présente		
BOULANGER Clément	Absent		
DUTAILLY Anne	Présente		
ROTOLO David	Présent		

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
présents	18
Absents-Excusés	01
Procurations	00

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 SEPTEMBRE 2024 à 18h30

1 / DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
2 / APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 15 AVRIL 2024
3 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
4 / AGENDA COMMUNAL 2025
5 / COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE - PETITE ENFANCE
6 / AVIS DE LA COMMUNE DE MARQUETTE EN OSTREVANT SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2030
7 / SUPPRESSION DE REGIE
8 / TRAVAUX

INFORMATIONS OU QUESTIONS DIVERSES

Toute question diverse doit être adressée au Maire, par écrit, 48 heures au moins avant la séance du Conseil Municipal.

========

Délibération N° 2024050901 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide de nommer **David ROTOLO** secrétaire de séance.
Assiste également à la séance : Monsieur Grégory DUBREUCQ, Secrétaire Général de Mairie.
DECISION : Adopté à l'unanimité

========

Délibération N° 2024090502 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15042024

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Avril 2024 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal.
S'il n'y pas d'observations, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide à l'unanimité d'approuver le Procès-verbal de la réunion du 15 Avril 2024, sans remarques.
DECISION : Approuvé à l'unanimité

========

Délibération N°2024090503 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal Décide à l'unanimité de créer un poste d'Agent de Maitrise Territorial (Temps complet) à compter du 05/09/2024.
DECISION : Adopté à l'unanimité

========

Délibération N° 2024090504 AGENDA CADEAU DE FIN D'ANNEE A LA POPULATION :

Monsieur le maire demande si le Conseil Municipal souhaite mettre de nouveau en place l'agenda de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide la réalisation d'un agenda communal et fixe le barème à compter de ce jour.

DECISION : Adopté à l'unanimité

========

Délibération N° 2024090505 COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE - PETITE ENFANCE : TARIFS CANTINE et GARDERIE au 01/01/2025

La Commission s'est réunie le 05 Juillet 2024

Les membres de la Commission font un bref rappel de cette réunion et des propositions. Le Compte rendu ayant été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'aborder entre autres les points suivants :

- Modifications des tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2025 : cantine , garderie périscolaire
- Mise en place du prépaiement pour les services liés à l'enfance (cantine, garderie, ALSH, …).
- La Convention Intercommunale avec les communes de Wasnes au Bac, Wavrechain sous Faulx et Emerchicourt doit être modifiée

DECISION : Adopté à l'unanimité

========

Délibération N°20240906 AVIS DE LA COMMUNE DE MARQUETTE EN OSTREVANT SUR LE PROJET DE PROGRAMME DE L'HABITAT 2025-2030

Par lettre du 25 juillet 2024, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a notifié à la commune de MARQUETTE EN OSTREVANT le projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 (PLH) arrêté par délibération communautaire du 8 juillet 2024 et sollicite son avis sous deux mois, conformément à la procédure prévue par l'article L302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis **Favorable** sur le Programme Local de l'Habitat 2025-2030.

DECISION : Adopté à l'unanimité

========

Délibération N° 2024090507 SUPPRESSION DE LA REGIE PETITES DEPENSES DU CENTRE AERE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une régie d'avance avait été créée par un arrêté en date du 24 mai 1994 pour le paiement de petites dépenses liées au fonctionnement du centre aéré.

Cette régie n'étant plus utilisée depuis de nombreuses années, il est demandé au Conseil municipal de la supprimer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide supprimer cette régie.

DECISION : Adopté à l'unanimité

========

Délibération N° 2024090509 DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS N°1

Afin d'ajuster les crédits budgétaires en cours d'année, il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes sur le Budget 2024. A savoir :

DM N°1 VIREMENTS DE CREDITS		
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
Crédits à ouvrir		
Chapitre 20 compte 203 Etudes		+ 45 000,00 €
	Total	**+ 45 000,00 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
Crédits à réduire		
Chapitre 23 cpte 231 Immobilisations en cours		- 45 000,00€
	Total	**- 45 000,00 €**

========

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

FIN DE SEANCE

Le Secrétaire de séance,

Mr David ROTOLO

Le Maire,

MAIRIE DE MARQUETTE EN OSTREVANT 59252

J.M. TONDEUR